



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROULLAS**

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216602177-20210412-DELIB212021-BF

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 5 pouvoirs

Date de la convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROULLAS, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, HITA José, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, M. CORBACHO Laurent à Mme DUFOUR Laurence, Mme JULIAN Vanessa à Mme MIR Laure, M. SALVADOR Julien à M. BOUSQUET Jérôme, Mme VIDAL Mélanie à M. CAZALS Jean-François

Secrétaire de séance : M. BOUDON Matthieu a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°21/2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2021 – Budget Principal Commune, arrêté en commission des finances, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section de fonctionnement	1 709 390.00 €	1 709 390.00 €
Total de la section d'investissement	1 559 195.00 €	1 559 195.00 €
TOTAL DU BUDGET	3 268 585.00 €	3 268 585.00 €

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie en séance le 8 avril 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et par **15 voix POUR et 4 voix CONTRE** (BOUSQUET Jérôme, BURGOS Thierry, QUINTA Christèle, SALVADOR Julien par pouvoir à M. BOUSQUET Jérôme) :

- **VOTE** le Budget Primitif 2021 tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROULLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

➤ Dépôt en Préfecture le : 15/04/2021

➤ Affichage le : 15/04/2021

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.